

leur blancheur ? A peine les a-t-on lavées une ou deux fois après qu'elles sont sorties du magasin, qu'elles jaunissent aussitôt. Têl. B. . . , Québec.

Ayant posé la question de notre ami B. à une servante expérimentée de notre voisinage, elle nous donna la recette suivante, disant qu'elle en faisait usage depuis plus de 12 ans et que ses couvertures perdaient à peine leur blancheur première.

Lavez vos couvertures dans de la savonnerie tiède, puis plongez-les dans une eau bouillante bien claire et laissez-les y reposer jusqu'à ce que cette eau soit assez atténuée pour que vous puissiez les tordre, étendez-les ensuite au grand air jusqu'à ce qu'elles soient parfaitement sèches, et vos couvertures se conserveront des années sans perdre leur blancheur.

### Accident.

Le 9 du courant, deux jeunes frères du nom de Bouchard, du village St-Charles, de la Canardière, étaient allés pêcher sur le lac de St-Joachim; voulant, sur les indications qu'on leur avait données, s'en revenir par le fleuve, ils parvinrent assez facilement à opérer leur descente sur la grève à quelques arpents plus bas que le cap Tourmente; mais comme à ce moment la marée était haute, et battait en plusieurs endroits le flanc du rocher, forcé leur fut de remonter sur la hauteur croyant qu'ils pourraient facilement suivre le bord de la falaise jusqu'en deça du cap pour descendre alors dans la plaine. Après quelques instants de marche ils se trouvèrent séparés l'un de l'autre, ayant suivi chacun deux fissures de rocher différentes qui allaient en s'écartant l'une de l'autre. L'aîné qui était le moins élevé voyant que le pli du rocher qu'il suivait allait bientôt lui permettre de descendre de nouveau sur la grève, dit alors à son frère de continuer par la hauteur, que probablement il trouverait plus loin quelque endroit plus facile pour opérer la descente. Continuant alors chacun leur route, le premier avait de nouveau touché le pied du rocher; il le cotoyait depuis quelques temps déjà, lorsqu'après avoir dépassé de quelques pieds la petite grotte connue sous le nom de *chapelle des hirondelles*, il aperçoit un cadavre gisant sur les cailloux. Il s'en approche, et quelle n'est pas sa surprise, lorsqu'après examen, il reconnaît dans ce cadavre tout broyé, déchiré, défiguré, les restes inanimés de son malheureux frère! Ne pouvant retrouver ses traits, il hésite un moment à se convaincre de la triste réalité, mais ses habits ne lui permettent pas d'en douter plus longtemps, et il se rappelle alors avoir entendu quelques instants auparavant comme le bruit d'un corps assez lourd qui aurait roulé des hauteurs. La tête coupée transversalement vers le milieu du front laissait voir la cavité du crâne presque vide, la cervelle presque entière, moins les quelques portions qu'on en retrouvait sur les cailloux avoisinants, était répandue sur l'épaule gauche; il ne lui était pas resté un seul os entier; ses habits, à l'instar d'un sac, avaient seuls retenu ses membres disjointes et rompus. La falaise n'a pas moins de 500 pieds de haut dans cet endroit, et n'est interrompue que par 3 ou 4 plis ou retraites de quelques pouces seulement qui la partagent en autant de zones; elle est partout taillée à pic, et surplombe même en plusieurs endroits; probablement que quelque faux pas sur le bord du rocher, rendu encore plus glissant par la neige fondante qui le recouvrait en ce moment, aura occasionné la chute de cet infortuné jeune homme. Il n'était âgé que de 17 ans.

C'est la deuxième victime qui trouve la mort en roulant des flancs escarpés du cap Tourmente, lieu cependant si fréquenté des touristes dans la belle saison. Il y a quelques 30 ans on trouva précisément au même endroit le cadavre d'un étranger qu'on jugea, par certains indices, avoir dû se précipiter volontairement, des mêmes hauteurs.

### CREDIT FONCIER.

(Suite et fin.)

Art. 11.—Le remboursement du capital aura lieu par annuités dans l'espace de quinze ans.

Art. 12.—Les intérêts seront payables le premier janvier de chaque année avec le quinzième du capital exigible.

Art. 13.—Tout retard dans le paiement des intérêts ou du montant en principal de l'annuité, sera poursuivi par la banque sans autre formalité que . . . [procédés rapides et peu coûteux].

Ces treize articles renferment tout le mécanisme de la banque. On pourra y ajouter tout ce que l'on voudra pour arriver à la faire fonctionner d'une manière sûre et précise; mais les idées fondamentales n'exigent pas d'autre développement.

Maintenant, MM. les Rédacteurs, permettez-moi d'entrer dans quelques explications que je crois nécessaires pour prévenir bien des objections.

Je dois d'abord vous dire, pour lui donner toute l'importance qu'il mérite, que ce projet de crédit foncier n'est pas de moi. Ce n'est pas une invention récente. Le crédit foncier fonctionne déjà depuis longtemps avec grand succès dans plusieurs contrées de l'Europe. Seulement en Europe cette institution a trouvé une rude concurrence chez les grands capitalistes et dans les banques privées.

Pour que le lecteur comprenne bien toute la portée de cette concurrence, il est bon de dire ce que sont les banquiers en France.

Là est banquier qui veut l'être, à la charge de payer 500 francs de taxe par an au gouvernement.

Le public ne demande d'autre garantie que votre probité. D'ailleurs le ministère public à l'œil sur vous, et au moindre écart, vous êtes sous les verroux.

Notre banquier une fois porteur de sa patente, ouvre ses comptoirs; alors les personnes qui ont confiance en lui, viennent placer dans sa banque leurs capitaux disponibles. Le banquier ne reçoit jamais une somme, quelqu'elle soit, pour moins d'un an et il paie 4 ou 5 p. c. par an suivant l'abondance plus ou moins grande des capitaux. D'un autre côté, les personnes qui ont besoin d'argent vont chez ce banquier emprunter à un an de date et à 6 p. c. ou 6½; et je dois dire qu'à ces banques, l'agriculture a toujours le pas sur le commerce comme présentant des garanties plus certaines, et si l'argent ne devient pas rare dans la caisse du banquier, en payant exactement les intérêts, l'emprunteur a l'avantage de garder le capital plusieurs années.

En outre des banques, il est une foule de petits et grands capitalistes qui prêtent à 5 p. c. sur hypothèque, pour quatre ou cinq ans.

Outre les banques et les emprunts hypothécaires, les agriculteurs ont les foires qui sont pour eux la ressource de la dernière heure. Un fermier est-il pressé de faire un paiement, il mène à la plus prochaine foire, et il y en a très-fréquemment, une paire de bœufs ou un cheval ou toute autre bête, et il est assuré d'en rapporter le juste prix.

Enfin la probité publique est telle qu'entre amis, entre voisins, on se prête souvent des sommes assez rondes pour quelques semaines et même quelques mois, sans intérêt et souvent sans écrit.

On comprendra facilement que le crédit foncier, en s'installant dans un pays où l'argent était déjà si abondant et si facile à emprunter ou à réaliser, a dû trouver une concurrence redoutable.

Les capitalistes préféreraient le placement de leur argent sur hypothèque en traitant directement avec l'emprunteur, et du jour où le crédit foncier est apparu ils sont devenus encore plus faciles. Les banquiers dont les affaires allaient en être diminuées l'ont mal accueilli; et ils sont devenus aussi plus faciles avec les emprunteurs. Enfin ceux qui trouvaient généralement de l'argent à de bonnes conditions et pour un temps suffisamment long, ne se souciaient guère de grever leurs immeubles pour quinze ans et de s'assujettir à toutes les exigences de la banque foncière. Pour la plupart ils ont refusé les offres de cette nouvelle institution.

Il n'y eut donc dès le commencement que les personnes dont les affaires étaient très-embarrassées qui eurent recours à cette planche de salut. La banque en souffrit. De là les faibles résultats qu'on a eu à constater dans les premières années de son établissement; mais aujourd'hui ses avantages ont été reconnus, et sans nuire à personne, l'institution rend les plus grands services.

Le crédit foncier ne rencontrera pas chez nous cette concurrence et ces embarras. Les emprunteurs lui tendent les bras, les banques en profiteront, car leurs affaires deviendront plus faciles et s'accroîtront considérablement. L'usure seule fera la grimace, car elle n'aura plus à dévorer que les très-mauvais cautions.

Il n'y a plus maintenant qu'à répondre à une seule objection; mais la plus redoutable, où prendra-t-on les fonds?

Je le reconnais, le gouvernement seul peut y réussir: s'il a en le talent de ne pas compromettre notre crédit en Angleterre et en France, l'argent ne nous manquera pas.

En effet, si les capitalistes européens n'ont pas craint de hasarder des sommes énormes sur la bonne mine de MM. les Directeurs du Grand-Tronc avec la garantie de la province, peut-on douter qu'ils ne placent leur argent dans une banque où ils trouveront d'abord cette même garantie du gouvernement, et en outre une garantie hypothécaire et certaine pour une valeur quatre fois plus forte que